

MARTRES

infos

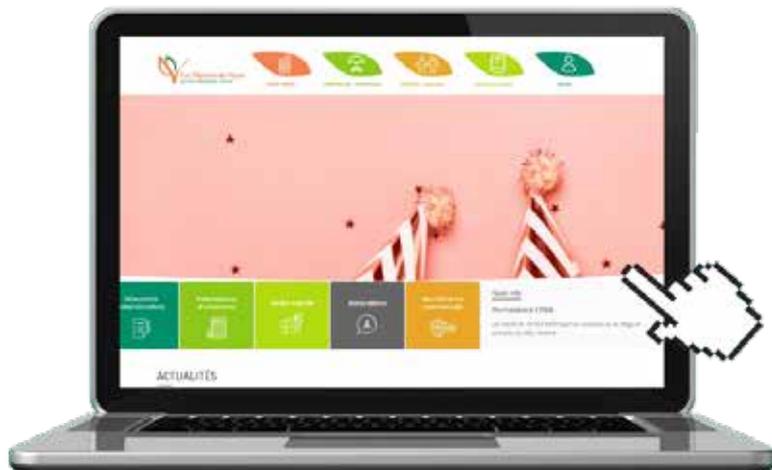
Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 141 - JANV/FÉV 2023



CONFÉRENCE
BOUGEZ ET SAUVEZ
VOTRE CERVEAU

Rendez-vous
le 17 mars
à la Loco'Motive
Page 27



LA COMMUNE
LANCE SON NOUVEAU SITE INTERNET !

+ d'infos Page 3

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

Ville des Martres de Veyre

Panneau Pocket : Les Martres-de-Veyre



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre



Nouveaux arrivants
Apéritif de bienvenue
organisé le 9 mars
page 3



ENVIRONNEMENT
De nouveaux arbres
sur la commune
page 8



CONCERT GRATUIT
Sounds of Gospel
Samedi 4 février à la Loco'Motive
page 27

Le mot DU maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je voudrais tout d'abord commencer cet édito par vous souhaiter une très bonne année, à vous et à tous vos proches.

Après un exercice 2022 teinté de COVID 19 et de guerre en Ukraine, l'année 2023 a débuté sur fond de climat social tendu lié à la crise énergétique, l'inflation et la réforme des retraites.

Il n'est pas certain que 2023 soit plus tranquille que l'année qui vient de s'écouler. Au niveau communal, 2023 devrait voir se concrétiser une partie du projet phare de la mandature, avec la livraison du nouveau restaurant scolaire. Le chantier suit son cours, on l'espère, des délais qui devraient être respectés. Toutefois, l'évolution de la conjoncture économique a conduit l'équipe municipale à repenser ce beau projet. En effet, la forte réduction de notre capacité d'autofinancement (liée aux problématiques évoquées ci-dessus) a eu raison de notre bel optimisme et de notre ambitieux projet. Ainsi, nous avons décidé de ne pas affermir la deuxième tranche dédiée à la construction d'un nouvel ALSH, et d'adapter la première tranche au fonctionnement de la structure. Je ne vous cache pas que ce fut un véritable crève-cœur que de prendre cette décision, eu égard à l'engagement mis dans ce projet par les services et les élus. Il faut cependant bien constater que cela ne devenait ni raisonnable ni supportable en raison de l'évolution prévisionnelle de notre section de fonctionnement.

Pour enchaîner sur une note plus positive, le traditionnel repas des aînés s'est tenu à la Loco'Motive le 22 janvier dernier, avec des plats concoctés avec amour par l'équipe du restaurant scolaire, sous la houlette de Pascal et de Damien. Dans le même état d'esprit, nous renouons avec l'habituelle cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune, moment de convivialité qui permettra à ces derniers d'être au fait de tout ce que peut leur apporter notre village.

En parcourant ce bulletin municipal, vous aurez aussi une vision complète de l'animation communale à venir, et vous pourrez retenir quelques dates qui sont susceptibles de vous intéresser.

Pour terminer, je voudrais vous renouveler, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, tous mes vœux de bonheur, de réussite professionnelle et surtout de santé, le bien le plus cher.

Pascal PIGOT,
maire des Martres-de-Veyre

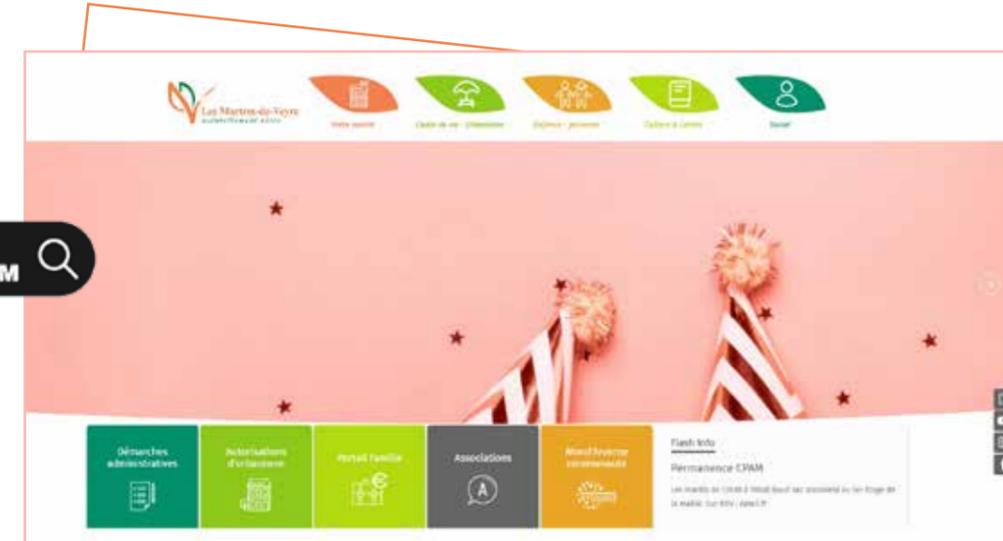
NOUVEAU SITE INTERNET

Dès le 10 février, vous pourrez découvrir le nouveau site internet de la commune !

L'adresse ne change pas :

WWW.MAIRIE-LESMARTRESDEVEYRE.COM

Actualités, démarches administratives, portail famille, règles d'urbanisme, travaux, projets, vie culturelle, vie associative, aides sociales... consultez les actualités des Martres-de-Veyre et restez informés !



Sommaire

- Le mot du maire 2
- Vie municipale 3
- Cadre de vie / Environnement 6
- L'astuce du mois 9
- Journal de l'ALSH 10
- Social 11
- Liste des associations 13
- Vie associative 14
- Mond'Arverne 25
- Culture 27
- AGENDA

Direction de la publication : **Pascal PIGOT**
 Chargée de communication : **Julie FERRARI**
 Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
 Création maquette O : **Caroline FRASSON-COCHET**
 Impression : **PORÇU**
 Dépôt légal : Février 2023
 Édité à 2.100 exemplaires - Gratuit

RÉSERVEZ ANTICIPEZ VOYAGEZ

Vérifiez dès maintenant la **validité de vos titres d'identité**. N'attendez pas le dernier moment pour les renouveler !

Gagnez du temps avec la pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr

Accueil des nouveaux ARRIVANTS



Nouveaux/nouvelles martrois(es), la municipalité organise un apéritif de bienvenue !

Ce moment d'échange permet aux nouveaux habitants et élus de se rencontrer et d'échanger en toute convivialité. C'est aussi l'occasion de recueillir des informations pratiques sur la commune, ses services, sa vie culturelle et associative.

Une invitation par courrier sera transmise aux nouveaux arrivants de 2020, 2021 et 2022 au cours du mois de février pour la cérémonie organisée cette année :

Judi 9 mars à 19h à la Loco'Motive.

Si vous ne recevez rien, faites-vous connaître en Mairie !



**Cérémonie
DES VOEUX**

La traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu mercredi 11 janvier. Le maire, Pascal Pigot, et le Conseil municipal ont eu le plaisir de proposer un moment convivial à la Loco'Motive.



Permanences

IMPÔTS

La Direction départementale des finances publiques (DDFIP63) organise des accueils ponctuels à la Mairie des Martres-de-Veyre.

En complément des Centres de finances publiques et des Espaces France Services du territoire, vous pouvez donc prendre rendez-vous avec un agent des finances publiques aux permanences proposées :

- jeudi 23 février
- jeudi 23 mars

Pour être reçu, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous sur le site www.impots.gouv.fr depuis votre Espace particulier ou en sélectionnant la rubrique "Contact et RDV", puis "Guichet" et "Permanence des Martres-de-Veyre".



**MA MUTUELLE
DE VILLAGE**

Précocia souhaite l'accès aux soins médicaux à tous ses administrés. La solution est la Mutuelle de Village, une complémentaire santé de proximité, proposée en collaboration avec les communes partenaires.

Vous êtes intéressé ? Les 2 prochaines permanences de la Mutuelle Precocia pour "Ma mutuelle de village" organisées aux Martres-de-Veyre auront lieu :

- lundi 17 avril de 9h30 à 12h
- vendredi 16 juin de 14h à 16h30

Un conseiller mutualiste sera présent au 1^{er} étage de la mairie pour vous informer sur le dispositif, ses garanties et comment adhérer.

Retrouvez plus d'informations sur : www.mutuelle-precocia.fr/mutuelle-de-village



Aînés

**Repas ou colis,
les aînés se
sont régalés !**

Cette année encore, les martrois(es) de 70 ans et plus ont eu le choix entre un colis ou le traditionnel repas.

Les élus municipaux ont ainsi déposé les colis gourmands au domicile- des martrois(es) le samedi 21 janvier. Pour ceux qui ont opté pour le repas, ils se sont réunis dimanche 22 janvier à la Loco'Motive.

Le repas, confectionné et servi par le personnel de la commune, ainsi que l'animation musicale assurée par Pascal Jamot, ont été très appréciés par les convives !

Du côté de l'EHPAD Jolivet, les résidents ont eu droit au gâteau d'un pâtissier local réputé. ■



État civil

Naissances, unions et décès

ILS SONT ARRIVÉS :

Octobre :
Léïa HAHAD
Marcus CHAMPEYROL

Novembre :
Manon COYANDE SEGARD
Olympe MACARY

ILS SE SONT UNIS :

Août :
José GONCALVES et Fahima OULMI

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Octobre :
Paul JARRIER

Novembre :
Pierre GOY
Didier CRESPIY
Guillaume CHICHARRO
Paul SAUVANT

Décembre :

Serge LEYERLOUP
Yvette PUBELLIER veuve CELLIER

Janvier :

Casimir PIRES
Francis LIOTARD-VOGT ■

CIDFF63

Le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles du Puy-de-Dôme (CIDFF63), en qualité d'association ayant une compétence départementale, exerce une mission d'intérêt général dont l'objectif est de favoriser l'accès au droit, la promotion du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CIDFF vous propose une permanence juridique gratuite et confidentielle sur rendez-vous aux Martres-de-Veyre : le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 14h à 16h, salle Tobize (locaux de l'ancienne mairie), Place des anciens combattants AFN.

Un(e) juriste expérimenté(e) pourra répondre à toute problématique de droit (droit civil : droit de la famille, droit des successions ; droit du travail ; droit pénal, violences conjugales, violences intrafamiliales...).

Prenez rendez-vous au 04 73 25 63 95.



Urbanisme

Rappel des règles d'urbanisme : de + en + d'infractions sur la commune...

La commune constate régulièrement des infractions au code de l'urbanisme. Dans un certain nombre de cas, l'origine en est la méconnaissance des textes en vigueur par les propriétaires mais dans d'autres cas, il s'agit de volonté délibérée de ne pas respecter la réglementation.

Réglementation en vigueur et risques encourus :

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.)
- ravalement
- modification de façade
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux)
- changement de destination de locaux existants
- construction ou modification de clôture
- les adjonctions de parements
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²)
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti, etc.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, habitation en plusieurs logements...)
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.



Les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 170 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Sans régularisation de votre part, des sanctions s'appliquent :

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

L'article L. 480-4 du code de l'urbanisme prévoit que les personnes peuvent être punies d'une "amende comprise entre 1200€ et un montant qui ne peut excéder, soit dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000€ par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable (...) soit, dans les autres cas, un montant de 300 000€". En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de 6 mois pourra être prononcé.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme).

Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur. De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Un certificat de conformité de travaux est nécessaire en cas d'acte notarié. Vous pouvez régulariser à tout moment les travaux effectués sans autorisation auprès du service urbanisme de la Mairie.

Pour joindre le service urbanisme : 04 73 39 32 39. ■

Les règles du Plan local d'urbanisme (PLU) sont consultables sur le site de la commune : mairie-lesmartresdeveyre.fr. Vous trouverez les réponses à vos interrogations en particulier pour les matériaux, les couleurs, les hauteurs, les reculs... en fonction de la zone où se trouve votre bien.

Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration. Ce dernier pourra entraîner des changements dans les règles d'urbanisme, qui s'appliqueront dès lors qu'il sera mis en place.

Mobilité

De nouveaux stationnements pour vos vélos



Afin de faciliter vos déplacements, des arceaux et racks à vélo ont été installés sur la commune et vous permettent de stationner et d'attacher vos deux roues facilement.

Ils ont été installés devant les équipements et services recevant du public :

- 3 arceaux devant la Loco'Motive
- 2 arceaux devant la Mairie
- 1 arceau Place des anciens combattants
- 1 rack entre l'annexe et l'École maternelle
- 1 rack devant l'École de musique
- 1 rack devant la Médiathèque

Une raison de plus d'adopter plus régulièrement le mode de transport cycliste, pratique et écologique ! ■

CENTRE ANIMALIER DE GERZAT

Le centre animalier SACPA de Gerzat prend en charge les animaux retrouvés sur la voie publique dans Le Puy-de-Dôme 24h/24 et 365 jours/365.

Seuls les services habilités (Mairie, Police, Gendarmerie...) peuvent faire des demandes d'intervention. Pour signaler un animal en divagation, contactez directement la mairie de la commune concernée.



Champ Clos, 63360 Gerzat - Tél. : 04 73 25 16 30
Horaires d'ouverture : 9h-12h & 14h-18h, du lundi au vendredi (sauf jours fériés).
Un service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

Plus d'infos sur les délais légaux de garde des animaux en fourrière, les conditions de remise au propriétaire et les tarifs sur notre site internet : www.mairie-lesmartresdeveyre.fr.





Plantations

De nouveaux arbres sur la commune



En raison des travaux de construction du nouveau bâtiment pour le restaurant scolaire, nécessitant l'arrachage d'un certain nombre d'arbres dans le parc municipal, la commune s'est engagée à replanter 2 arbres pour 1 enlevé.

Un groupe de travail, composé d'élus et de citoyens intéressés par ce projet, a donc travaillé sur les essences et les sites d'implantation. **Le choix a été de privilégier des essences locales et variées, adaptées aux lieux retenus :**

- **des arbres fruitiers** (pommiers, pruniers, poiriers...) **aux jardins familiaux**, afin de relancer le projet de verger conservatoire en partenariat avec le CEN ;

- **des fruitiers également zone du Chazaleix**, afin que les riverains s'approprient ce projet ;
- **un Albizia** qui apportera de l'ombre et de la couleur **au Square Arcozelo** ;
- **des ceps de vigne sur l'esplanade Decombas**, dans le quartier des Forts afin de végétaliser cet espace trop minéral ;
- et enfin **des Cormiers, des hêtres et de petits arbustes sur la route de Longues**.

Dès réception des arbres, commandés chez des pépiniéristes locaux, les travaux de plantation pourront être réalisés, avec la participation des élèves des classes de CP de l'école C. Duchet. **2023 verra donc notre commune s'embellir d'une soixantaine d'arbres. ■**

Les CE2 travaillent sur l'environnement

Les 2 classes de CE2 de l'école Claude-Duchet travaillent sur la protection de l'environnement.

Après avoir abordé en classe le rôle de l'arbre en général (abri des animaux, stockage du carbone, transpiration et donc rafraîchissement et participation au cycle de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, production d'oxygène, fourniture de bois et fruits, ombrage limitant l'évaporation et le dessèchement des sols, enrichissement des sols avec la dégradation des feuilles et du bois mort), ils aborderont le rôle spécifique des haies

dans l'agriculture : brise-vent, lutte contre l'érosion des sols, régulation de l'eau et source de biodiversité.

Et pour mettre en pratique leurs connaissances, **les enfants, accompagnés de leur maîtresse et de parents volontaires, se sont rendus à la zone de l'Espinasse jeudi 15 décembre après-midi pour planter des arbres fruitiers avec la maraîchère Julianne Puertas, des Terres d'Amnis.** Des arbres dont ils pourront suivre l'évolution et venir goûter les fruits d'ici quelques temps...

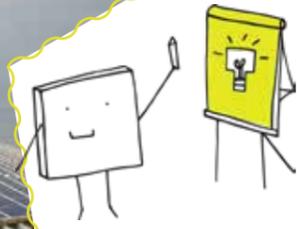
Une sortie pluvieuse mais riche en apprentissages. ■



Land'art pour les CP



Les élèves de CP de l'École élémentaire Claude-Duchet ont réalisé des "œuvres éphémères" sur la place Alphonse-Quinsat fin novembre dans le cadre de leur travail sur la nature et les arbres. Exposées aux éléments et à l'érosion naturelle, elles n'ont pas tardées à disparaître... En petits groupes, ils ont fait preuve de beaucoup d'imagination (spirale, maison, voiture, circuit...) et de collaboration pour réaliser ces jolies œuvres avec les trésors de la nature (bois, feuilles, glands...). **Bravo à eux ! ■**



L'ASTUCE DU MOIS :

LE VRAI ET LE FAUX SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE

Un panneau photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité. L'énergie solaire est ainsi 10 000 fois supérieure à nos besoins.

En 10 ans la capacité des installations photovoltaïques dans le monde a été multipliée par 20, le prix des panneaux divisé par 10 et leur rendement est passé de 15 à 24%.

1. Les panneaux solaires ne sont pas recyclables. FAUX

Le taux de valorisation des matières (silicium, verre, aluminium) atteint 95%. Depuis 2015, 15 000 tonnes de panneaux ont été traités et la dernière unité de recyclage ouverte à Bordeaux permet de séparer sans broyage les différents éléments.

2. Les panneaux solaires contiennent des terres rares. FAUX

Seuls quelques métaux dont les ressources sont limitées (argent, indium) nécessiteront une adaptation à long terme. Le silicium est, lui, extrait du sable ou du quartz.

3. Les panneaux solaires consomment de l'espace. FAUX

Les surfaces déjà artificialisées sont largement suffisantes. Le potentiel de toitures, friches industrielles et ombrières de parking permettrait de produire 200TWh. L'objectif du mix énergétique à horizon 2050 est évalué entre 150 et 250TWh.

4. Les panneaux solaires sont fabriqués en Chine. VRAI & FAUX

Certaines étapes de la fabrication des panneaux solaires sont fréquemment réalisées en Chine. Mais il y a aussi des sites de fabrication en France (Sytovi, Voltec, Akuo Sunstyle, Recom, Photowatt). La filière représente plus de 8000 emplois directs en France.

5. Les panneaux solaires ne produisent pas tout le temps. VRAI

Certes, le solaire est une énergie intermittente et les besoins en électricité sont fortement variables d'une heure à l'autre de la journée. Mais la France dispose par ailleurs d'autres moyens pour piloter sa production électrique (les centrales hydrauliques par ex.). Ainsi, il est confirmé que les énergies solaires et éoliennes s'intégreront sans difficulté dans notre système électrique à un horizon de 10 ans sans création de moyens de stockage ou de flexibilité pour accompagner leur développement.

6. Le solaire n'est pas compétitif par rapport aux autres énergies. FAUX

En France aujourd'hui, un panneau produit en seulement 1 an l'énergie consommée sur l'ensemble de son cycle de vie (fabrication, transport, installation, recyclage) et sa durée de vie est de 30 ans en moyenne. De plus le photovoltaïque fait partie des 3 sources d'énergies ayant le meilleur bilan carbone (inférieur à 40gCO2eq/KWh).



Finissons par un exemple d'installation 3KwC en toiture aux Martres-de-Veyre en auto-consommation avec revente du surplus :

- Mise en service le 15/01/22 (coût prime déduite : 6300€)
- Consommation (2 personnes) pour éclairage, cuisson, réfrigérateur, congélateur, box, télévision, ordinateur et recharge voiture électrique (batterie 22KWh)
- Amortissement entre 10 et 11 ans en prenant en compte l'évolution des tarifs.



Pour aller plus loin :
Consultez solairepv.fr et www.photovoltaique.info/fr ou contactez :



contact@arvernedurable.fr



lesmartresauvert@gmail.com

LE JOURNAL DE L'ALSH

L'équipe d'animation et les écoliers martrois vous présentent leur journal de bord - N°11

NOËL À L'ALSH

Tout le long du mois de décembre, l'équipe d'animation a proposé aux enfants des animations sur le thème de Noël.



Visite des lutins farceurs dans le réfectoire des maternelles tout le long du mois de décembre !
Chaque jour une bêtise...



À l'élémentaire, les enfants ont pu deviner qui se cachait derrière une phrase mystérieuse...



Les enfants qui le souhaitaient ont pu inscrire un vœu ou un souhait sur un morceau de papier coloré. Par la suite celui-ci a été collé sur le sapin de l'ALSH.



Diverses activités manuelles ont été proposées sur différents temps.

Le service périscolaire vous souhaite une belle année 2023 !

Sur la pause méridienne, petits et grands se sont pris en photo avec des accessoires de Noël ; photos ensuite affichées dans le restaurant scolaire.



EHPAD Jolivet

Noël à Jolivet

Pour des raisons sanitaires, les bénévoles de Jolivet ont fêté Noël en deux fois. Au rez de chaussé le 15 décembre avec Emily et Michel, à l'étage le 22 décembre avec Tonio, organisé par le CCAS des Martres-de-Veyre.

Les bûches et les cadeaux ont été offerts par les bénévoles. Merci au personnel qui fait un travail remarquable, surtout en cette période de crise. Merci aussi à l'équipe des bénévoles.

Sans oublier le CCAS, qui organise en parallèle avec nous des après-midis festifs.

Comme précisé dans le dernier bulletin municipal, l'association manque de bénévoles. **Si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre les jeudis après-midi de 14h à 16h.**

Contact :
Elvire Cardaci : 06 69 33 35 20. ■



Bourse au permis de conduire

FAITES VOTRE DEMANDE !

Parce que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, que son obtention nécessite des moyens financiers que tout le monde n'a pas et que son obtention contribue à lutter contre l'insécurité routière, la municipalité des Martres-de-Veyre poursuit son dispositif « Bourse au permis de conduire » en partenariat avec Etap'auto, auto-école sur la commune.

POUR QUI ?

La commune soutient celles et ceux qui ont besoin de passer le permis de conduire. Cette aide forfaitaire de 500€, limitée à une enveloppe fermée de 2 000 €, est attribuée aux personnes dont le dossier remplit les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou étrangère en situation régulière ;
- avoir un projet professionnel ou de formation qui nécessite l'obtention du permis de conduire ;
- avoir obtenu l'examen du code de la route ;
- résider aux Martres-de-Veyre ;
- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- remplir les conditions de ressources (à consulter en mairie).

Bourse au permis de conduire

Les Martres-de-Veyre

Ma ville m'aide, je l'aide aussi !



Réalisez 12 heures d'activité bénévole en échange d'une participation au financement de votre permis

La demande sera examinée par la commission d'attribution et la décision sera prise dans la limite du nombre d'aides accordées pour l'année.

Une contrepartie de 12h est demandée, ainsi le candidat s'engage à réaliser un projet d'action à caractère social et citoyen. Ce projet d'intérêt général peut revêtir de nombreux aspects.

Pour toute information ou pour une demande de candidature rendez-vous en mairie ou envoyez un mail à : social@lesmartresdeveyre.fr. ■

Logement

Logements locatifs et étiquette énergie : des changements en perspective !



Quelques dates clés à retenir :

Depuis le 24 août 2022 : gel des loyers énergivores

Si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

- appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail ;
- procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail ;
- proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail ;
- majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration.

Cette mesure de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 est applicable aux contrats de location conclus à compter du 24 août.

Elle s'applique aussi aux baux en cours pour ceux qui sont reconduits tacitement ou renouvelés après le 24 août 2022.

Sont concernés :

- les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale (parc privé de droit commun, logements communaux

appartenant au domaine privé de la commune soumis à la loi du 6 juillet 1989) ;

- les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

A ce jour, les logements HLM ne sont pas concernés, de même que les logements communaux appartenant au domaine public de la commune.

À compter du 1^{er} janvier 2023 : critère de performance minimale à respecter

Le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à l'énergie primaire, il s'agit de l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.

Cette mesure est applicable pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier.

À PARTIR DE 2025

Le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Ce niveau devra être compris :

- À compter du 1^{er} janvier 2025, entre la classe A et la classe F ;
- À compter du 1^{er} janvier 2028, entre la classe A et la classe E ;
- À compter du 1^{er} janvier 2034, entre la classe A et la classe D.

(Modalités suivant décret à paraître)

Besoin d'informations complémentaires sur ce point ? ou pour toutes questions juridiques, fiscales, techniques sur L'HABITAT, VOTRE RÉFLEXE :

Contactez l'ADIL 63

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand
04 73 42 30 75 | contact@adil63.org
www.adil63.org ■



S P O R T S

Aéromodélisme

Vallée de la Veyre

Président Philippe Zaluzec
06 24 42 10 83

Badminton

Présidente Sophie Pham
06 47 88 93 88

Basket-Club Val de Veyre Orcet (BCVVO)

Président Laurent Romaniuk
06 21 01 00 18

Boule amicale

(boules Lyonnaises)

Président Claude Laurençon
06 47 36 81 66

COUNTRY SPIRIT 63

Présidente Marie Pereira
06 65 91 24 38

CYCLOTOURISME

Président Jean-Luc Pouget
07 82 71 68 32

Judo-Club (JCMV)

Président Didier Tallon
07 49 77 99 91

Karaté Martres-de-Veyre

Président Jean-Marc Boucher
06 72 41 85 99

Le Chantou (danse/théâtre/pilate)

Président Jérôme Petitgas
06 17 33 92 15

ParaPlaineAir (parapente, DELTAPLANE, kite...)

Président Philippe Chautart
06 50 55 96 37

TENNIS DE TABLE

Président Christian Monchalain
06 84 33 60 25

Tennis-Club Veyre-Les Martres

Président Jean-Paul Céron
07 86 16 31 15

USMV Foot

CLUB DES SUPPORTERS

Président Michaël Bayeul
06 22 87 45 04

USMV Foot

Présidente Paulette Blanchard
06 31 69 23 33

USMV Gymnastique

Présidente Nathalie Parpinelli
07 50 80 66 55

USMV Rugby

Président Laurent Weismeschkirch
06 15 10 36 18

VÉTÉRANS USMV FOOT

Président David Pereira
david.pereira1@orange.fr



L O I S I R S

Amicale Laïque

Président Sébastien Bernard
06 07 82 28 67

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

Club'Ados (ex-SAJ)

Animateur Bastien Jean
06 11 11 00 09
club-ados@mond-arverne.fr

Club Saint-Martial

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

En toutes lettres

Président Claude Revel
06 87 94 93 71

Junior Événements

Président Tom Berioux
juniorasso.mdv@gmail.com

Martre'Aquarelle

Présidente Eliane Benoit
06 78 47 66 52

Pêche (rivières)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37



C U L T U R E

A Mus'Mag

Contact Caroline Tournon
amusmag63@orange.fr

Comité Culturel

Président Samuel Le Goff
06 51 02 32 07

La Chorale

Choeurs z'en Choeur

Présidente Patricia Rochette
06 60 47 41 00

École de Musique

intercommunale

Présidente Catherine Montangerand
06 18 02 86 13

Jumelage Les Martres

- Arcozelo (Portugal)

Président Pierre Rabany
06 41 37 16 09

Jumelage Les Martres

- Wynyard (Canada)

Président Pascal Cellier
06 28 23 71 60

Marre-toi et Partage

Président Jean-Michel Laplanche
06 74 06 08 68

Orchestre d'Harmonie (OHMV)

Président Nicolas Saunier
06 33 81 86 40



A U T R E S

ACA

(Commerçants et Artisans)

Présidente Elisabeth Blasco
06 61 51 87 55

ACPG-CATM

(Anciens Combattants)

Président Jean-Claude Gerles
06 38 60 51 58

Amicale des donateurs

de sang bénévoles

Président Gérard Gorsse
06 41 16 03 05
Secrétaire Jean Lanore
06 77 95 90 29

Amicale des sapeurs-pompiers

Président Yannick Martin
06 10 54 93 01

Bief de La Vauve

Président Eric Cornet-Vernay
06 85 67 62 37

Bénévoles de Jolivet (EHPAD)

Présidente Elvire Cardaci
06 69 33 35 20
adrien.cardaci@free.fr

Ces années-Là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

Collectif Tous Solidaires

Président Denis Robert
06 83 85 69 14

Les Eaux du Bief

Président Alain Andanson
06 95 93 13 96
asso.leseauxdubief@laposte.net

LUERN (archéologie)

Secrétaire Christian Chany
secrétaire.luern@gmail.com

Martres au Vert

Correspondante Céline Pilven
06 78 19 78 42
lesmartresauvert@gmail.com

Secours Catholique

Responsable Pascale Audinat
06 30 28 48 17

Association de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire

APEIMV : Président Christopher Clementelle - apeimv@gmail.com
06 89 05 25 44

Artisan électricien | yohann.gallant@gmail.com
06.83.04.67.14 | 63730 Les Martres de Veyre

AURORE FERNANDEZ
MANDATAIRE IMMOBILIER
MANAGER RÉSEAU PUY-DE-DÔME
SEXTANT FRANCE & INTERNATIONAL
06 99 15 65 71
aurore.fernandez@sextantfrance.fr

Association des commerçants et artisans (ACA)



Un bel après-midi offert par l'ACA

Le père Noël était de passage le samedi 17 décembre ainsi que ses lutins et la reine des neiges (*Les plus pitres*)!

Les enfants ont pu prendre leur photo avec le Père Noël, danser avec *Les plus pitres* et faire un tour de calèche, sans oublier de récupérer leur goûter! Les parents, eux, ont pu déguster du vin chaud tout en appréciant des marrons chauds. Un après-midi réussi avec de beaux sourires sur les visages des enfants! ■



ACPG / CATM

Voyage à Saint-Étienne

Pour ce voyage de l'Association Cantonal des ACPG-CATM, nous sommes partis, en car vers Saint-Étienne. Le matin nous avons fait une croisière commentée au cœur des gorges de la Loire, sur le Lac de Grangent. Nous avons pu découvrir le lac, son histoire, ses fonctions avec le barrage, son environnement d'une beauté rare et son patrimoine médiéval. Le midi, nous nous sommes tous retrouvés dans un restaurant, en bord de Loire, à Caloire, au restaurant du Moulin.

L'après-midi, nous sommes repartis vers le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne pour une visite commentée, très appréciée sur les armes. Six mille armes de chasse et de guerre y sont présentées. C'est la 2^{ème} collection publique en France, des années 1600 à nos jours. Nous avons pu aussi apprécier

la collection des cycles, 1^{ère} collection française. C'est à Saint-Étienne qu'en 1886 est inventée la première bicyclette française.



Cette collection particulière commence au vélocipède de Michaux pour finir aux machines à courir de nos jours. Et enfin, nous avons pu visiter la 1^{ère} collection mondiale de rubans. Un petit bout d'étoffe pour



nous conduire à la découverte d'une activité qui allie la création artistique au génie mécanique des hommes.

Le soir, nous sommes rentrés bien fatigués, mais avec pleins de merveilleux souvenirs dans la tête! ■

Les Martres au vert

L'association va fêter son 1^{er} anniversaire



Retour sur l'année 2022... Cleanwalk en mai, atelier « bombes à graines » pendant la Foire à l'Asperge, participation à des réunions de suivi sur les sujets touchant l'environnement (ALSH, antenne relais, PLUI...), aide à Julianne Puertas à plusieurs reprises, notamment lors de l'installation de ses serres... l'association a eu une année bien chargée. En septembre, l'association était présente lors du Forum des associations et aussi lors des Semaines du Développement durable. **À cette occasion, des familles martroises ont pu participer au test PEDIBUS (se rendre à l'école à pied, accompagné par un ou deux adultes).** Pendant une semaine, quelques parents du secteur rue de la Garenne/Chazaleix ont ainsi accompagné les enfants inscrits à l'école, sur une ligne définie en cohérence avec les adresses des jeunes usagers. **Nous souhaitons pérenniser cette action à la prochaine rentrée, en multipliant les lignes. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés!**



Autre événement à noter, au mois de novembre, **notre projet d'outilthèque a été lauréat du BEC 2022 (Budget écocitoyen départemental) au niveau du canton des Martres-de-Veyre. 2023 sera l'année de sa mise en action!** L'outilthèque, qu'est ce que c'est? C'est un service associatif pour mettre à disposition des outils et objets qu'on utilise ponctuellement et transmettre des savoir-faire par l'organisation d'ateliers. Par ce biais, il s'agit de créer du lien social, de promouvoir la transition écologique et énergétique, en créant des espaces d'apprentissages partagés: jardinage, bricolage,

chantiers participatifs, repair café, atelier vélo...

Si vous avez des compétences à partager, ou si vous souhaitez nous rejoindre, vous êtes bienvenus!



Prochains rendez-vous :

- Balade d'hiver de ramassage des déchets (Cleanwalk) le 26 février dès 10h (rdv à l'entrée du Parc); pensez à vos gants de jardin!
- Une autre balade de ramassage des déchets est prévue dans le courant du printemps (balade décou'verte; à suivre!)

Contact :

lesmartresauvert@gmail.com | Facebook : MartresAuVert
www.lesmartresauvert.ynh.fr/yeswiki/

Pour adhérer, c'est par ici : les-martres-au-vert.s2.yapla.com/fr/espace-membres/adhesion/■

USMV Gym

Fin d'année festive

Pour terminer l'année, les adhérents se sont retrouvés au restaurant **Lokaux** pour une soirée animée.

À l'initiative des membres de la section Zumba, le dernier cours a pris des airs de Noël. Les enfants ont été conviés à zumber, avec leurs mamans. Villadej, le professeur, avec la complicité de sa famille, a réservé une surprise gourmande autour du sapin pour chacun d'entre eux. Un moment dynamique et chaleureux, pour clore l'année sportive 2022!

Renseignements :

usmv63730@hotmail.com
07 62 80 66 55 ■



Boule Amicale

La Boule Amicale témoigne de sa vitalité



C'est avec une réelle fierté que notre club bouliste voit ses rangs accueillir un débutant très prometteur en la personne de

Tom Reveret né en 2012.

Sa présence assidue au sein de notre club ne fait que conforter les dirigeants et animateurs du bien fondé de leurs efforts de développement.

Début octobre, trois de nos doublettes se sont rendues à Santa Susanna en Espagne pour disputer l'Open de boules lyonnaises. Les résultats ont été probants.

Nos 2 équipes d'A S 3 et 4 sont qualifiées pour la suite de la compétition ;

le hasard du tirage au sort les a fait se rencontrer en 1/4 de finale en match aller retour le samedi 14 janvier au boudrome municipal de Clermont-Fd.



D'autre part, 2 équipes sont engagées sur la compétition de Ligue M3.



Il s'agit de l'équipe Rossat et de l'équipe Audin. Cette compétition qualificative aux Championnats de France regroupe les 27 meilleures équipes de l'Ex région Auvergne et elles disputeront la 3^{ème} étape le week-end des 21 et 22 janvier au boudrome de Clermont-Fd.

Notre club reconduit la présence de son équipe féminine des A S 3 et 4 dans le championnat départemental

avec la volonté de se qualifier pour les parties finales de la ligue AURA. Nous resterons attentifs aux résultats obtenus par nos jeunes championnes et champions, sur les futures compétitions qui leurs sont réservées, lors d'épreuves individuelles ainsi que par équipe pour se qualifier aux championnats de France.

Un petit mot pour féliciter les 3 équipes "vétérans" qui ont trusté les victoires sur l'ensemble des terrains départementaux depuis le début de saison en octobre.

En cette période de nouvelle année, le comité directeur et tous les licenciés de La Boule Amicale des Martres-de-Veyre tiennent à vous présenter leurs meilleurs voeux !

NOS PROCHAINES ORGANISATIONS :

- **Samedi 1^{er} avril** : concours 16 doublettes M4, boudrome F. Rouaire
- **Samedi 6 et dimanche 7 mai** : championnat départemental Doubles F4, M4 et M3, Place A. Quinsat

Si les conditions météo le permettent, nos sociétaires continuent de s'entraîner au boudrome F. Rouaire tous les mardis et jeudis dès 14h. ■



Judo club

Arbre de Noël du club



Le samedi 3 décembre, les judokas des Martres-de-Veyre ont participé aux championnats départementaux minimes et cadets de Ceyrat.

En minimes, les résultats sont les suivants :

- Gaetan Reverdy 1^{er} (-55 kg)
- Aristide Germa 5^{ème} (-55 kg),
- Mathieu Arteaud 2^{ème} (-50 kg)
- Luis Coumes 5^{ème}

et Corentin Chanal en commissaire sportif.

Tous sont qualifiés pour les championnats interdépartementaux.



En cadet, les judokas prennent les places suivantes : Theo Michel 7^{ème} et Leandre Coudeyras 5^{ème}. Ils se qualifient pour la suite du championnat.

Mercredi 7 décembre après midi, a eu lieu le traditionnel arbre de Noël du club. Les enfants et leurs parents ont pu assister à une démonstration de judo réalisée par des judokas du club. Des animations ont été proposées aux enfants ainsi qu'un goûter.

Le Père Noël est venu et a rencontré les plus jeunes. C'est un moment important dans la vie de notre club et le bureau tient à remercier toute les personnes qui ont participé à l'organisation de cet évènement.



Nous souhaitons aussi à tous les membres du club, leurs proches et leurs familles une bonne année 2023 !

Le club organisera aussi son tournoi annuel, vers le mois de mars, et son gala en fin d'année. ■



Tennis

Le TCVM et la troupe les Z'allumés de Champeix allient sport & culture

Cette année le Tennis Club de Veyre - Les Martres présente une pièce de Christian Rossignol intitulée « C'est le tarif », comédie burlesque en

2 actes mise en scène et jouée par la troupe les Z'allumés de Champeix.

Les bénévoles du TCVM vous invitent à venir nous rejoindre **le samedi 4 mars à 20h30 à la Salle Harmonia à Veyre-Monton** afin de partager un agréable moment de détente en famille.

Cette manifestation aide le TCVM à financer des animations pour nos jeunes de l'école de tennis et à participer au renouvellement et l'achat de matériel.

La réservation de vos places est conseillée par téléphone, SMS ou e-mail.

Renseignements ET RÉSERVATIONS :

07 86 16 31 15
06 28 25 63 88

elisabeth.ceron@sfr.fr ■



Carrosserie JOAQUIM et Fils
Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise
"Agréé ASSURANCES - Prêt de véhicules"
04 73 39 93 88
41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre

EUROREPAR CAR SERVICE
GARAGE GENESTIER SARL
29, rue du Lot
63730 Les Martres-de-Veyre
Tel. 04 73 39 95 60

Famille Brun / ACTE AUVERGNE

Maison illuminée, sobriété énergétique et générosité



Rabia Claris la secrétaire, Jacques Meunier le président d'Acte Auvergne, Evelyne et Laurent Brun, Evelyne Senneret, la trésorière adjointe et deux membres de l'association.

Si chaque année à Noël les maisons s'éclairent et se parent de couleurs, il y en a une qui attire un peu plus l'attention aux Martres-de-Veyre : celle de la famille Brun.

Le couple a une nouvelle fois déployé, depuis fin octobre, des trésors d'ingéniosité pour embellir le jardin et l'habitation située au 59 de la rue de Longues, offrant un véritable spectacle féerique gratuit, tous les soirs de la semaine dès 17h30.

Pour ce Noël 2022, Laurent et Evelyne Brun ont créé un nouveau décor confectionné par leur soin tout comme l'ensemble des autres scénettes. Il s'agit d'une banquise comprenant des ours polaires, des pingouins ainsi que d'autres animaux du cercle polaire accompagnés du Père Noël.

Cette attraction locale plébiscitée par les enfants, parents et grands-parents

depuis une vingtaine d'années n'est pas que lumières ; il y a toute une scénographie, une ambiance sonore, des projections vidéo et des décors animés.

En cette année placée sous le signe de la sobriété énergétique, le couple a réduit l'intensité lumineuse utilisée habituellement en passant de 1300 watts en 2021 à moins de 800 watts en 2022 soit la consommation d'un four à micro-ondes. De plus certains décors sont éclairés à l'aide de projecteurs solaires et le temps d'illumination a été réduit en semaine. Enfin, un panneau photovoltaïque mis à disposition gracieusement par la société Rolhion Energie (de Veyre-Monton) fonctionnera toute

l'année en autoconsommation. À noter également que depuis plusieurs années les guirlandes lumineuses sont 100 % Led donc peu énergivores.

Côté technique, l'installation nécessite un peu plus d'une trentaine de jours pour 4 à 5 semaines d'illumination. Ensuite, début janvier, c'est le démontage, le nettoyage et le rangement qui se terminent courant mars.

Les familles restent toujours aussi nombreuses à se déplacer pour voir "la maison du Père Noël des Martres-de-Veyre". Pour certains c'est devenu une tradition de fin d'année à ne surtout pas manquer. Pour Laurent et Evelyne Brun, c'est un réel plaisir de rassembler toutes



les générations devant leur maison, d'entendre « c'est magique » et de voir les plus jeunes sourire, être contents, dire à leur parents "on revient demain ?". C'est gratifiant pour ce duo d'artisans de Noël qui a réussi cette année encore, comme depuis plus de 15 ans, à allier la féerie de leur maison illuminée à la générosité pour les enfants malades.

Du 1^{er} décembre au 1^{er} janvier, 3365 € ont été récoltés (dont 132 € collectés par l'Association des artisans et commerçants des Martres-de-Veyre (ACA)) et reversés intégralement à Acte Auvergne, une association locale dont le but est de venir en aide à des enfants en traitement contre le cancer.

La remise des dons a eu lieu le mercredi 4 janvier en présence du président, Jacques Meunier, ainsi que de 4 autres membres de l'association Acte Auvergne.

L'association remercie Laurent et Evelyne Brun pour leur initiative et leur fidélité sans oublier les donateurs qui permettent de soutenir les différents projets qui contribuent à améliorer le quotidien des enfants et adolescents du service d'oncologie de l'hôpital Estaing.

Pour soutenir l'association :

Vous pouvez adresser vos dons à :
ACTE Auvergne
CHU ESTAING - Service HOP
1 Place Lucie et Raymond Aubrac
63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Un reçu fiscal est envoyé par courrier ou par mail pour tout don supérieur à 10 €. ■

LE PINOCCHIO
restaurant Italien-pizzeria
sur place (midi) et à emporter

LES MARTRES DE VEYRE
centre ville

04.73.39.22.09
fermé dimanche et lundi

FaceBook

AD CARROSSERIE LM2V

Pare brise - Tôlerie - Peinture - Mécanique

Z.A. Les Portes Nord - 19 rue Aristide Daubrée
63730 LES MARTRES DE VEYRE
carrosserie.lm2v@gmail.com
04 73 39 82 20

Toutes assurances & toutes marques

Basket club Val-de-Veyre Orcet

Le nouveau logo du BCVVO



Basket Club
Val de Veyre Orcet

Nous sommes en mesure de présenter le nouveau logo du club qui est l'aboutissement du travail d'un groupe de licenciés.



Il concrétise la fusion entre le club du Val-de-Veyre et celui d'Orcet.

Dimanche 27 novembre, le Basket Club du Val-de-Veyre Orcet a organisé son loto annuel, qui a réuni un public nombreux et fidèle venu tenter sa chance. Le président, Laurent Romaniuk, et les membres du bureau tiennent à remercier les licenciés du club et leur famille pour leur participation à la prévente des cartons, la mise en place et le rangement de la salle.

L'argent récolté contribuera à répondre aux divers

besoins du club.

Lors du week-end des 4 et 5 décembre, le BCVVO a également participé au Téléthon en reversant le montant récolté de la buvette au Collectif tous solidaires, soit 250 €.

La saison se poursuit et les équipes montrent leur engagement chaque week-end de compétition.

Notre équipe de séniors masculins jouant en Régional 2 poursuit son sans-faute en étant, après 8 journées, toujours invaincue. L'objectif premier du maintien étant assuré, le challenge est maintenant de viser une 3^{ème} montée consécutive. ■

Choeurs z'en choeur

Un nouveau nom pour la chorale

Depuis le 8 novembre, les choristes des Martres-de-Veyre, d'Orcet et d'autres points du territoire ont repris le chemin de l'auditorium sous la direction de notre chef Nicolas Ferrandon.

Nous, *Les Choeurs z'en choeur* (c'est ainsi que notre association s'appelle) avons pris plaisir à préparer un nouveau programme composé essentiellement de chansons françaises, variées et contemporaines. Nous avons d'ailleurs, lors du concert de Noël de l'École de Musique des Martres-

de-Veyre, qui a eu lieu le vendredi 16 décembre à La Roche Blanche, renoué avec le public et présenté les 2 premiers chants que nous avons travaillés. L'accueil que nous avons reçu a confirmé que nous étions sur une bonne dynamique.

Bien entendu, nous allons étoffer notre répertoire afin de participer à différentes manifestations à travers 2023 et préparer un concert pour la fin d'année.

En attendant, nous aimerions voir grandir notre chorale et nous sommes à la recherche de voix d'hommes et de femmes pour compléter l'effectif.

D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de connaître le solfège ou de savoir jouer d'un instrument, mais un joli brin de voix, l'envie de chanter et de partager un moment convivial une fois par semaine sont amplement suffisants pour adhérer à *Choeurs z'en choeur*.



Nous répétons tous les mardis soir de 20h à 22h à l'auditorium de l'École de Musique, rue du Pont de la Pierre aux Martres-de-Veyre. **Alors n'hésitez pas à pousser la porte pour venir voir comment se passe une répétition, c'est avec grand plaisir que nous vous recevrons !**

CONTACT :

Patricia Rochette,
Présidente de *Choeurs z'en choeur*
06 60 47 41 00 ■





Le Chantou

Le Chantou fête ses 50 ans d'existence

Le samedi 4 mars, l'association « Le Chantou » se mobilise pour fêter ses 50 ans. En 2022, c'était le 50^{ème} anniversaire d'existence de l'association le Foyer d'éducation populaire « Le Chantou ». Créé en 1971, dans l'enthousiasme et l'énergie post 68 qui ont donné un élan aux jeunes pour fédérer des clubs autour d'activités ludiques ou créatrices. C'est dans cet esprit que le club « Le Chantou » a été créé sous l'impulsion de la fondatrice et présidente de l'époque Evelyne Melle.

Ce club se devait d'être au cœur de la vie du village et son but principal était l'animation de celui-ci. Des groupes de danse et de chant se formèrent spontanément puis se structurèrent pour devenir de vrais cours proposés aux enfants et aux adultes. De nombreuses autres activités aussi diversifiées que la menuiserie, les jeux de société ou l'initiation à l'informatique y ont ensuite été proposées. Ce club était aussi un lieu riche de rencontres des jeunes des Martres-de-Veyre, en soirée, les samedis et les dimanches. Depuis lors, l'association s'est adaptée à l'essor de la société et a accompagné son évolution.

C'est ainsi qu'en 2022 le Chantou propose, en plus de ses activités de danse (classique, jazz, contemporain, hip-hop, street, danse de couples...), du théâtre, des activités de bien-être et de la gymnastique. **Ce sont 22 activités différentes qui sont accessibles à presque 480 pratiquants. Le gala de danse de fin d'année, très attendu par tous, se déroulera pour cette fin de saison les 17 et 18 juin au Polydôme de Clermont-Fd.**

Cette association n'a connu que 3 présidents :

- Evelyne Décombas, à l'initiative du projet pour les jeunes filles des Martres, qui a toujours suivi l'évolution de l'association. En 2020, Mme Décombas nous quittait alors qu'elle était encore très proche de l'association. Elle nous faisait l'amitié d'assister régulièrement à nos spectacles ou répondre à toute autre invitation.
- Jean-Luc Echassoux, qui s'est investi dans ce club-association durant des dizaines d'années (une quarantaine). Il a piloté le développement de l'association, multiplié les initiatives, promu de nombreuses activités, animé lui-même une majorité de soirées, d'événements ou de manifestations.
- Et depuis 2017, Jérôme Petitgas qui ne cesse de participer à son essor et à son développement en maniant parfaitement les outils numériques pour une large diffusion des informations et une communication constante avec les adhérents.

Nous serons très heureux de vous retrouver le samedi 4 mars à la Loco'Motive à partir de 10h pour visiter l'exposition consacrée à l'histoire du Chantou. Ce sera l'occasion d'y retrouver tous vos anciens amis du Chantou avec qui vous avez partagé des activités. Le déjeuner sera suivi d'une après-midi dansante, animée par Myriam, professeure de rock et de danse en ligne. Vous pourrez acheter ou réserver des tee-shirts avec le logo originel de l'association ainsi qu'un livre « mémoire » avec de nombreuses illustrations et photos des premières années de vie du Chantou.

Nous vous y attendons nombreux et nombreux pour un moment de souvenirs, de partage et de convivialité.

Formulaire de pré-inscription disponible en ligne sur : <https://forms.gle/3f8PP1FYHi4syphm9>

PLUS D'INFOS : 06 17 33 92 15 ■



Comité culturel

Expo photo : "Paysages d'ici et d'ailleurs"

Le Comité culturel vous propose une nouvelle exposition photographique pour inaugurer cette nouvelle saison ; 4 photographes amoureux de la nature nous proposent leurs découvertes :

Amoureux de l'Auvergne, **Arnaud Chassagne** est un photographe de paysages autodidacte. Il aime capturer principalement les lumières douces et chaudes d'un lever ou d'un coucher de soleil, mais aussi saisir les ambiances plus dramatiques ou oniriques offertes par la nature, quelles que soient les conditions.

Il n'hésite pas à retourner plusieurs fois au même endroit pour obtenir la photo souhaitée. Lorsque l'occasion se présente, il ne manque pas d'exercer sa passion lors de voyages en France ou bien à l'étranger.



Auvergnat attaché à cette terre façonnée par les volcans et les éléments, la photographie a été une révélation tardive pour **Mathieu Rougié**, une sorte d'exutoire, une guérison, un moyen d'expression.

De la chaîne des Puys à des destinations au nom évocateur, des milliers de kilomètres parcourus, des milliers d'heures immergé dans la nature à attendre ce moment, la photo où le cœur s'emballa, se perdre de sommets en vallées, de forêts en plateaux. « Je ne me sens pleinement vivant qu'en explorant ce monde sauvage, brutal aux paysages féériques qui me submerge. Ma motivation : se perdre dans une nature sauvage, là où l'Homme prend

conscience de sa minimité face à son environnement, là où se mêlent immensité, quiétude, fragilité d'un monde auquel nous avons, par nos actions, promis un avenir incertain. Ma démarche photographique s'inscrit entre témoignage et interprétation onirique de ces instants éphémères. Cette préservation du vivant et de ses écosystèmes ainsi qu'un modèle économique plus responsable et équitable sont nos enjeux de demain ».



Eric Siméon est un photographe autodidacte : « J'essaye de capturer avec mon appareil les merveilles que la nature nous offre dans mon Auvergne natale ou lors de mes voyages. Particulièrement amoureux des ambiances brumeuses ou enneigées, j'apprécie néanmoins chaque saison et paysage que je partage ».

Enfin notre photographe local, martrouis d'adoption, **Grégory Destombes**, a eu la chance de grandir dans "les montagnes à vaches" d'Auvergne, dans la station de Super Besse pour être précis. « Tout petit déjà j'appréciais d'être seul face à la Nature, dans le bois juste derrière la maison ou un peu plus loin dans les Montagnes. Je n'avais qu'à ouvrir la fenêtre de ma chambre pour me sentir libre, qu'à l'enjamber pour m'évader. Depuis, cela ne m'a jamais quitté et c'est sans doute pour cela que j'aime photographier la Nature, qu'elle habite

mes visions. J'apprécie les ambiances ténébreuses, les cieux chargés, les montagnes quelles qu'elles soient et les paysages nordiques... »



Les visiteurs pourront découvrir cette exposition à la Maison du Patrimoine, dans le quartier des Forts (derrière l'église), du 3 au 20 mars les samedis et dimanches.

L'exposition gratuite sera ouverte de 10h à 12h et de 14h à 18h. ■



USMV Foot

Un minibus pour les déplacements



REMISE OFFICIELLE DES CLEFS DU MINIBUS À L'USMV FOOT
Après avoir matérialisé sa candidature auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, afin de bénéficier d'un minibus, l'USMV Foot a vu sa démarche aboutir et peut désormais offrir à ses licenciés un véhicule de neuf places pour les déplacements, floqué aux couleurs du club.

La raison n'est pas simple à analyser, surtout en ces périodes où tout sujet prend des proportions considérables, parfois infondées, parfois conformes. Néanmoins, cette situation n'est pas anodine car elle démontre que rien n'est acquis et que pour chaque saison il faut se (re)mobiliser pour que l'USMV soit performante à tous les niveaux.

Il est vrai également que le "plafond" enregistré ces dernières saisons permettait de recueillir un apport financier non négligeable.

clôturé son existence au terme de la saison 1997-1998. Dès 1983, uniquement les entraînements et quelques matchs étaient programmés sur cette aire de jeu, emplacement de l'actuelle mairie.

...ET LES SENIORS A en Honneur Auvergne (R1 actuel)

Période éclatante que ce début des années 80 où l'USMV avait gravi le sommet de l'élite régionale en accédant à la Division d'Honneur Auvergne avec de (très) petits moyens, mais avec un cœur énorme des joueurs et dirigeants. Deux saisons à ce niveau ont marqué l'histoire de l'USMV qui aurait pu durer un peu plus longtemps si l'on avait achevé la saison 1983-1984 sur le stade Alphonse-Quinsat, car un seul point manquait au terme de cette saison. Mais les joueurs souhaitaient rejoindre ce nouveau stade à la reprise de janvier... ■



Mme Dubessy remet officiellement les clefs du minibus à Paulette Blanchard.

La remise officielle des clefs par Mme Florence Dubessy, vice-présidente d'Auvergne-Rhône-Alpes, à Paulette Blanchard, présidente du club, a été réalisée récemment au stade Emile-Rive, en présence de Gilles Durif, adjoint aux sports de la commune, et des dirigeants du club, lesquels ont, pour certains d'entre eux et avec l'aide précieuse de quelques parents de jeunes joueurs, construit un abri sécurisé; la municipalité martroise ayant contribué à cet ouvrage.

Légère baisse du nombre de licenciés

Ayant atteint un "plafond record" lors des trois précédentes saisons (437, 430 puis 441 licenciés en 2021-2022), l'USMV Foot affiche désormais 395 inscrits pour ce dernier exercice.

Il y a 40 ans, Le stade...

Entrepris dès 1982, le stade des Cros, appelé depuis décembre 1988 stade Émile-Rive (nom de son ancien président), était en phase d'achèvement un an plus tard. Et c'est en janvier 1984 que s'est déroulé le 1^{er} match lors d'un tournoi quadrangulaire opposant Beaumont, Cournon, le Stade Clermontois et l'USMV. Seuls les "anciens" se souviennent des rencontres officielles sur l'emblématique stade Alphonse-Quinsat, qui a définitivement



Le groupe seniors lors de la saison 1982-1983.

APEIMV



L'APEIMV, gourmande et festive



À la fin d'année était placée sous le signe de la gourmandise à l'APEIMV.

Une vente de crêpes était proposée aux abords des écoles à la sortie des élèves le 21 octobre. Victimes de leur succès, il en a manqué pour beaucoup de nos petits écoliers et nous le regrettons. Au départ en vacances de Noël, ce sont des sablés accompagnés d'une petite gourmandise en chocolat qui ont été

vendus aux élèves pour leur goûter. Nous remercions tous les parents pour leur aide si précieuse.

Fin novembre, ce sont nos traditionnels ateliers de Noël qui se sont déroulés sous un format ouvert à l'ensemble des élèves des 2 écoles à la Loco'Motive.

Nos petites mains ont pu confectionner leurs décorations, pour leur plus grand plaisir, avant un goûter composé de petits sablés, papillotes et clémentines.

Un sapin formé d'empreintes des petites mains à été réalisé et offert aux résidents de l'EHPAD Jolivet.

L'année 2023 sera de nouveau pleine de projets alors surveillez bien les cahiers de liaison de vos enfants ou notre page Facebook.

Contact :

Facebook : apeimv
apeimv@gmail.com | 06 89 05 25 44 ■

CLAUDE mercier

Électricité générale
Climatisation
Chauffage électrique

37, rue Pierre et Marie Curie
63730 LES-MARTRES-DE-VEYRE
Port. 06 87 80 56 94
electricite.mercier@orange.fr
www.electricite-mercier.com

Alliance Taxi G. Message

Florence Message

Transport de Malades Assis
Conventionné toutes caisses
Toutes Distances

06.83.82.03.86
04.73.39.71.20

Les Martres de Veyre

messagegilles@gmail.com
RM 831620174

Don du sang

Don de plasma, vivez une expérience nouvelle !

Le plasma, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit du liquide entrant dans la composition du sang dans lequel circulent les cellules sanguines (globules rouges, globules blancs et plaquettes). Lors d'un don de plasma, les différents composants du sang sont séparés (technique appelée aphérèse). Votre plasma est prélevé, et vos globules rouges, globules blancs, et plaquettes vous sont restitués.



Le plasma est majoritairement composé d'eau. Avec une bonne hydratation, la récupération est donc très rapide et permet même de revenir donner au bout de 15 jours.

QUI PEUT DONNER ?

Toute personne âgée de 18 à 65 ans, pesant au minimum 55 kg et remplissant les conditions de sécurité à l'issue de l'entretien préalable au don. Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà donné son sang pour faire un don de plasma. Tous les groupes sanguins sont nécessaires. Toutefois, les donneurs de groupes sanguin AB sont donneurs universels pour le plasma.

Seulement 4% des Français sont de groupe AB. Leur plasma est donc rare et précieux !

QUI SOIGNE-T'ON GRÂCE À UN DON DE PLASMA ?

Mon plasma est administré aux patients de deux façons.

Sous forme de médicaments :

- pour les patients souffrant de troubles de la coagulation comme les hémophiles ;
- pour les grands brûlés ;
- pour les patients atteints de déficits immunitaires et de certaines maladies auto-immunes.

Parmi ces patients certains sont atteints de maladies chroniques et ont des besoins très fréquents, parfois toutes les 2 ou 3 semaines.

Ou par transfusion :

- Pour les patients qui subissent des opérations de chirurgie (cardiaque, obstétrique, etc.).

Le plasma PAR TRANSFUSION, comment ça marche ?

Avant d'être transfusé et pour éviter tout risque pour le receveur, le plasma passe par une étape de sécurisation. Il existe deux méthodes :

- L'atténuation des agents infectieux qui utilise une molécule biochimique pour empêcher la plupart des agents

infectieux de se développer (virus, bactéries, champignons...).

- La mise en quarantaine qui consiste à conserver la poche de plasma congelée dans l'attente des résultats des analyses d'un don ultérieur. Celui-ci doit avoir lieu à partir du 61^{ème} jour et jusqu'à 120 jours maximum :

De J+61 à J+120 : c'est la période durant laquelle je peux sécuriser mon don initial par un autre don (sang, plasma ou plaquettes) ou une prise de sang. Si les analyses de cet autre don sont bonnes, mon don initial est sécurisé et disponible pour être transfusé à un patient.

Après J+120 : si je ne suis pas revenu.e sécuriser mon plasma, je ne m'inquiète pas, mon don n'est pas jeté pour autant. Il servira à la fabrication de médicaments, appelés « médicaments dérivés du sang ».

POURQUOI DONNER ?

- parce que c'est le seul traitement possible pour certains malades ;
- pour vivre une expérience solidaire ;
- parce qu'il y a de plus en plus de patients qui ont besoin de ces traitements. ■

PROCHAINE COLLECTE

Rendez-vous le **lundi 6 mars** à La Loco'Motive de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30.

Facilitez-vous la vie, prenez rendez-vous sur : mon-rdv-dondesang

Cyclos des Martres-de-Veyre (CMV) Les avantages à rouler en club

Le CMV a organisé une randonnée cyclo le 2 octobre en faveur du Téléthon. Cela nous tient à cœur depuis plusieurs années. Plus de 50 cyclistes ont généreusement participé. Un apéritif a clôturé cette belle matinée !

CYCLOTOURISME :

Nous constituons toujours 3 groupes où chaque personne trouve son rythme, sans compétition, tranquillement. Tout le monde a sa place : jeunes ou moins jeunes, hommes et femmes, pratiquant confirmé ou non, les vélos électriques sont aussi les bienvenus.

VTT :

Il y aura 15 randonnées VTT sur le département au programme du calendrier. Le club sera présent sur beaucoup d'entre elles. À nouveau une sortie estivale sur plusieurs jours sera programmée en 2023.

À vos VTT ! Venez nous rejoindre dans ces futurs moments ludiques et conviviaux.

CMV
Cyclos les Martres de Veyre

Bilan

Retour sur les moments forts de 2022

L'année écoulée a été riche pour l'activité de Mond'Arverne Communauté avec de nombreux projets marquants pour le territoire.

Deux centrales photovoltaïques ont été installées sur des bâtiments intercommunaux (multi-accueil d'Orcet et multi-accueil de Saint-Amant-Tallende) dans le cadre du projet Solaire-Dôme, mené en partenariat avec l'Aduhme et avec la participation financière du Conseil départemental.



L'effort sur la transition écologique et la sobriété énergétique se poursuivra en 2023 avec le passage à un éclairage LED dans les zones d'activités, couplé à une extinction nocturne, ainsi que la

mise en place d'un marché global de performance pour la piscine Val d'Allier Comté, qui permettra de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) entre quant à lui dans sa dernière ligne droite.



du projet (règles générales applicables aux projets de construction).

Le PLUi sera soumis à une enquête publique à l'été, avant une approbation au 2^{ème} semestre 2023.

Lieu devenu incontournable du territoire, le Musée de Gergovie continue d'attirer le public en nombre, avec plus de 100 000 visiteurs accueillis depuis son ouverture en 2019. Jusqu'au 17 septembre 2023, il propose de mieux connaître les liens entre César et Gergovie.

Autre lieu d'exception du territoire, le lac d'Aydat poursuit son évolution, notamment avec le dispositif « zéro déchet » instauré depuis l'été 2022, qui a permis de réduire fortement les déchets générés sur le site aux beaux jours.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.mond-arverne.fr ■

CYCLO-SPORT :

Nos 2 sections affiliées à l'UFOLEP et désormais à la FFC, ont fait briller les couleurs du club avec victoires et podiums comme chaque année depuis 7 ans. Nous attendons plusieurs nouveaux coureurs en FFC et Ufolep pour 2023. Nous espérons ainsi encore porter fièrement les couleurs des Martres-de-Veyre sur les courses



départementales ou régionales, et les cyclosporives régionales et nationales.

AU FAIT, POURQUOI ROULER EN CLUB ?

Un aspect social : rouler en groupes de niveaux permet de se motiver et de se dépasser par rapport à une sortie solo. On découvre de nouveaux circuits de balades, et on fait de belles rencontres ! On s'ennuie moins à plusieurs.

Un partage d'expérience : un club peut offrir des conseils et un encadrement sur les techniques et les stratégies d'entraînement.

Le côté sécuritaire : rouler en groupe est rassurant pour les conjoints de cycliste qui savent qu'il y aura quelqu'un pour aider en cas de problème. Rouler seul est source

de stress lors de crevaisons ou de chute. A plusieurs, la solidarité prend aussi le relais en cas de fatigue loin du domicile.

Financièrement, cela permet d'avoir de tenues moins chères que dans le commerce, et l'assurance des différentes fédérations peut aussi aider en cas de pépin.

Bref, il n'y a que des avantages à rouler en club ! En 2023, n'hésitez pas à nous rejoindre. Quelle que soit votre pratique, nous vous accueillerons avec enthousiasme et passion.

CONTACT :

Cyclotourisme : christtixier@gmail.com
VTT : pierrotspeedy@orange.fr
Cyclo-sport : olivierrogeaux@hotmail.com ■



Musée de Gergovie

Le Musée célèbre ses 100 000 visiteurs !

Après un mois de fermeture hivernale, le Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie rouvre ses portes au public et lance sa saison 2023 dès le 4 février.

Le musée en profitera pour célébrer le cap symbolique des 100 000 visiteurs accueillis depuis son ouverture fin 2019.

Au programme : ateliers en famille, animations gauloises et jeu-concours avec de très beaux cadeaux à gagner, notamment un séjour pour 4 personnes au Parc Astérix, des visites de sites dédiés à l'époque des Arvernes (Musée de la Céramique de Lezoux, Musée Bargoin de Clermont-Ferrand, espace Temple de Mercure au Puy-de-Dôme...) ou encore une journée exclusive avec l'équipe du Musée de Gergovie !

Pendant les vacances d'hiver (du 4 février au 5 mars), le musée sera ouvert du mercredi au dimanche, de 13h à 18h.

Informations et réservations : www.musee-gergovie.fr

Jeunesse

3^{ème} édition du BAFA Citoyen

Devenez animateurs / animatrices. Mond'Arverne Communauté finance votre formation en échange d'une contribution citoyenne au service de la collectivité.

Pour en bénéficier, il suffit :

- d'être âgé de 17 à 25 ans ;
- de déposer sa candidature jusqu'au 24 février ;
- d'habiter dans l'une des communes de Mond'Arverne Communauté.

Retrouvez le dossier de candidature 2023 à transmettre à Mond'Arverne Communauté sur www.marire-lesmartresdeveyre.fr ou sur www.mond-arverne.fr/vivre-et-grandir/dispositif-bafa-citoyen/.

Renseignements : Mathieu Dinis

06 32 02 23 60 | cap-ados@mond-arverne.fr



Concert de Gospel

"Sounds of Gospel" à la Loco'Motive

Samedi 4 février à 20h30, le groupe "Sounds of Gospel" vous offrira une vision rafraîchissante de la musique gospel !

Sounds of Gospel est LE groupe de "Gospel Moderne" à Clermont-Ferrand, où NewGospel, Funk, Soul et NuSoul sont à l'honneur. Son répertoire unique se compose à la fois de chansons traditionnelles revisitées et de compositions originales apportant un style frais, authentique et actuel. Le groupe est dirigé par un artiste professionnel de talent, "Chris Lohr", avec onze années d'expérience et de représentations.



Préparez-vous à passer une soirée inoubliable, remplie de joie et d'émotion, portée par Sounds of Gospel et ses 40 chanteurs à l'énergie débordante !

Rendez-vous : Samedi 4 février à 20h30 à la Loco'Motive des Martres-de-Veyre. Concert gratuit. ■

Semaine du cerveau

Conférence : Bougez et sauvez votre cerveau

Du 13 au 19 mars aura lieu la Semaine du Cerveau 2023.

Organisée chaque année au mois de mars depuis 1998, la Semaine du Cerveau est coordonnée en France par la Société des Neurosciences. Cette manifestation internationale, organisée simultanément dans une centaine de pays et plus de 120 villes en France, a pour but de sensibiliser le grand public à l'importance de la recherche sur le cerveau. Pendant toute cette semaine, le grand public pourra aller à la rencontre des chercheurs pour

apprendre à mieux connaître le cerveau et s'informer sur l'actualité de la recherche.

En Auvergne, c'est l'association Auver-Brain qui se fait le relais de cette manifestation en proposant un programme pour tous les publics.

Dans ce cadre, la commune reçoit Philippe Luccarini, professeur des Universités, spécialité Neurosciences, à l'Université Clermont Auvergne ; laboratoire INSERM Neuro-Dol, équipe Douleur Trigéminal et Migraine et président de l'association Auver-Brain.

Vendredi 17 mars, celui-ci présentera une conférence sur le thème « Bougez et sauvez votre cerveau ! ».

À la question : Pourquoi faire du sport ou maintenir une activité physique ?, nous pourrions répondre par : pour entretenir une bonne physiologie cardiovasculaire, pour entretenir et développer nos muscles ou même perdre du poids. Mais n'oublions-nous pas l'essentiel ? Eh bien oui, l'activité physique fait du bien aussi à notre cerveau ! Elle le développe, le soigne, le sauve... mais comment ?

Rendez-vous : Vendredi 17 mars à 20h à la Loco'Motive. Entrée gratuite et ouverte à tous.



Programme complet de la Semaine du Cerveau en Auvergne sur : www.auverbrain.siteweb.fr ■



Laurence RAYNAUD
Votre conseillère en immobilier

PUY-DE-DÔME
MARTRES DE VEYRE
06 98 50 12 63
laurence.raynaud@optimhome.com
Agent commercial RSAC :
799 443 676 CLERMONT-FERRAND

COIFF'LYNE

Coiffure mixte
60 avenue de la gare
63730 Les Martres de Veyre
0607094765
0473399231

A G E N D A

CONCERT GRATUIT DE GOSPEL

Organisé par la municipalité
"Sounds of Gospel" (cf page 27)
La Loco'Motive à 20h30
Samedi 4 février

PERMANENCE JURIDIQUE

Organisée par le CIDFF63
Salle Tobize, de 14h à 16h sur rendez-vous (cf page 5)
Vendredi 10 février

PERMANENCE DES IMPÔTS

Organisée par la DDFIP63
Mairie des Martres-de-Veyre, sur rendez-vous (cf page 5)
Jeudi 23 février

CLEANWALK

Organisée par l'association *Martres au vert*
Balade d'hiver de ramassage des déchets (cf page 15)
Rdv à l'entrée du parc à 10h
Dimanche 26 février

EXPO PHOTO

Organisée par le *Comité culturel*
"Paysages d'ici et d'ailleurs" (cf page 21)
La Maison du patrimoine, sam. & dim. 10h/12h 14h/18h
Du vendredi 3 au lundi 20 mars

50 ANS DU CHANTOU

Organisé par l'association *Le Chantou*
Exposition, déjeuner, après-midi dansante... (cf page 20)
La Loco'Motive à partir de 10h
Samedi 4 mars

SOIRÉE THÉÂTRE

Organisée par le *Tennis Club de Veyre/Les Martres*
Comédie burlesque "C'est le tarif" (cf page 17)
Salle Harmonia à Veyre-Monton à 20h30
Samedi 4 mars

DON DU SANG

Collecte organisée par l'*Amicale des Donneurs de Sang de la région martroise*
La Loco'Motive de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30
Lundi 6 mars

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Organisé par la municipalité
Apéritif de bienvenue (cf page 3)
La Loco'Motive à 19h
Jeudi 9 mars

PERMANENCE JURIDIQUE

Organisée par le CIDFF63
Salle Tobize, de 14h à 16h
sur rendez-vous (cf page 5)
Vendredi 10 mars

CONFÉRENCE SUR LE CERVEAU

Organisée par l'association *Auver-Brain*
en partenariat avec la municipalité
"Bougez et sauvez votre cerveau"
La Loco'Motive à 20h
Vendredi 17 mars



MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

Place Alphonse-Quinsat
de 16h à 19h

TOUS LES MARDIS

HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98

Mail : contact@lesmartresdeveyre.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

La mairie vous accueille du lundi au vendredi,
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 ;
le mercredi jusqu'à 19h (sauf juillet/août).

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr
  Ville des Martres de Veyre
 Panneau Pocket : Les Martres-de-Veyre



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal PIGOT, maire

▶ mercredi, 17h30 - 19h
sur rendez-vous

MARTINE BOUCHUT, 1^{ère} adjointe : finances, informatique et économie

▶ jeudi, 14h30 - 17h30
sur rendez-vous

Régis BERNARD, 2^e adjoint : enfance et jeunesse et affaires sociales

▶ mardi, 16h - 18h30
sur rendez-vous

CATHERINE PHAM, 3^e adjointe : urbanisme, intercommunalité et développement durable

▶ sur rendez-vous

GILLES DURIF, 4^e adjoint : vie associative et sportive et cadre de vie

▶ lundi, 9h - 11h sur rendez-vous

GLORIA DIALLO, 5^e adjointe : vie culturelle, animation et communication

▶ mercredi matin
sur rendez-vous

Jean-Pierre RIGAL, 6^e adjoint : voirie et patrimoine bâti

▶ mardi 9h - 11h sur rendez-vous

CHRISTOPHE CHAPUT : conseiller délégué à l'action sociale et l'EHPAD

▶ mercredi, 17h30 - 19h
sur rendez-vous

Laurence DELAVET : conseillère déléguée au développement durable

▶ sur rendez-vous